

# Agent cynophile de sécurité

RNCP1965 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                   |
| Code(s) NSF             | 344t                       |
| Code(s) ROME            | K2503                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 17/03/2021                 |

## Certificateur(s)

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES COMBRAILLES · SIRET : 19631223500019

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole des Combrailles (EPLEFPA)

## Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                        | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------|----------------|----------------------------------|
| Centre cnin des Hauts de l'Arize | —              | Former et organiser l'évaluation |
| Centre de formation de Corse     | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFC du Bassin de Thau            | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFPPA d'Aix Valabre              | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFPPA de Montmorillon            | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFPPA des landes                 | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFPS                             | —              | Former et organiser l'évaluation |
| CFVR                             | —              | Former et organiser l'évaluation |
| France Instruction Cynophile     | 81091964700018 | Former et organiser l'évaluation |
| LUXANT INSTITUT                  | —              | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp1965-agent-cynophile-de-securite/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

L'agent cynophile de sécurité exerce l'activité de prévention sécurité de jour comme de nuit sur toute forme de sites très souvent seul avec son chien.

Il peut être en surveillance postée ou itinérante et doit être capable de :

- Filtrer et contrôler les locaux

- Réaliser une surveillance technique de locaux
- Effectuer des rondes en respectant les consignes
- Donner l'alerte
- Rechercher la présence d'intrus en cas d'infraction
- Porter secours aux personnes
- Intervenir sur un feu naissant
- Accueillir et renseigner, éventuellement, prévenir, dissuader
- Rendre compte oralement et par écrit.

Il peut également exercer en tant qu' « intervenant sur alarme »

- Répondre le plus rapidement à une alarme
- S'orienter en milieu urbain
- Contrôler des locaux
- Procéder à une interpellation dans le cadre de sa fonction et de la réglementation
- Identifier les matériels d'alarme et de détection

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

Seul ou en utilisant de façon adéquate les aptitudes de son chien :

Capacité à s'orienter en milieu urbain dans l'objectif de se rendre sur son lieu de travail et/ou d'intervention , Capacité à repérer une anomalie sur le lieu de surveillance

Capacité à passer une alerte claire et concise

Capacité à réaliser les gestes de premiers secours

Capacité à prendre en charge un individu et gérer une situation conflictuelle dans le strict respect de la réglementation

Capacité à se faire obéir du chien , Capacité à détecter une anomalie par la lecture des réactions du chien

Capacité à utiliser son chien dans le cadre de la défense Capacité à travailler au sein d'une équipe/ d'une entreprise/ d'une filière

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Sécurité des biens et des personnes

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de Prévention et de Sécurité Agent Cynophile de Sécurité

Agent de sécurité en milieu accueillant du public

#### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'agent cynophile de sécurité doit être capable d'exercer son activité dans le cadre légal des lois et textes concernant cette activité : Loi du 12 juillet 1983, Décret du 26 septembre 1986, Décret du 10 octobre 1986, Décret du 30 octobre 1987, Loi n° 2003-239 du 18/03/2003, Décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 consolidé le 28 mars 2008 et par le Décret n° 2009-214 du 23 février 2009, Convention collective du 15 février 1985 étendu par arrêté du 25 juillet 1985, Décret 2002-329 du 8 Mars 2002 et 2005-307 du 24 Mars 2005 portant sur l'agrément de palpation de sécurité. Mais aussi des textes concernant la détention et l'utilisation de chien en sécurité : Loi du 6 Janvier 1999 relative aux animaux dangereux, Loi 2008 – 582 du 20 Juin 2008 sur la prévention des chiens dangereux.

L'Unité Capitalisable N°1 répond aux dernières exigences de l'emploi en Agent de Prévention et de Sécurité notamment au Décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié par Décret 2007-1181 du 3 août 2007.

Les UC 2 et 3 répondent aux exigences particulières de l'utilisation du chien en sécurité privée notamment au Décret 2009-214 du 23 février 2009.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

**Tension de recrutement (DARES 2024)** Élevée (4/5)

|                                          |                                                                             |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Facteurs principaux</b>               | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>          | 1 700 €                                                                     |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)        |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 24 576                                                                      |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 48 %                                                                        |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 23 %                                                                        |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance                               |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le Jury est composé de :

- Président de Jury représentant l'autorité responsable de la certification,
- Technicien cynophile de la gendarmerie ou des pompiers
- Chef d'entreprise de prévention et de sécurité,
- Formateur cynophile du réseau

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 17/03/2021 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35422

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1965/>